

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME - CULTURE

FROMELLES - Soutien au projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale »

Le 30 janvier 2017, le dossier de candidature « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » a été déposé au Centre du Patrimoine mondial par la Belgique en son nom, et au nom de la France, pour une inscription espérée en juin 2018. Ce dossier, transnational et sériel, regroupe 95 sites funéraires et mémoriels sur l'ensemble du front occidental, dont 5 sites dans le Nord. Le Département du Nord est chargé du pilotage du dossier et de la coordination des sites au niveau départemental.

La MEL est directement concernée par ce projet de labellisation avec 2 sites situés à Fromelles : le Pheasant Wood Cemetery, le dernier des cimetières du Commonwealth créé sur le sol européen, qui représente un lieu emblématique pour l'Australie et le VC Corner Cemetery.

La stratégie de développement touristique métropolitaine votée par le Conseil métropolitain du 1^{er} juin 2017 identifie le patrimoine comme un axe essentiel pour la destination métropolitaine et la structuration de l'offre, appelé à développer la fréquentation touristique, à inciter les touristes à prolonger leur séjour et à les faire revenir dans la métropole. Le tourisme de mémoire représente un atout considérable de l'attractivité et du rayonnement du territoire métropolitain, Fromelles étant un véritable « apport d'un témoignage culturel et civilisationnel » dont la labélisation confirmera la valeur universelle exceptionnelle.

Le dossier UNESCO nécessite l'engagement des collectivités territoriales à la protection, à la conservation et à la valorisation des éléments présentés à l'inscription.

Une délibération précisant l'adhésion au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial a été votée le 16 juin 2016 par le Conseil Municipal de la commune de Fromelles.

En lien avec le plan de gestion du bien, la MEL se mobilise pour faire connaître et valoriser les sites en synergie avec l'offre globale patrimoniale (matérielle, immatérielle et environnementale) et touristique du territoire. Cette démarche sera menée via l'outil devenu métropolitain qu'est le musée de Fromelles et les autres actions de la stratégie de développement touristique métropolitaine.

La MEL par sa compétence en matière de plan local d'urbanisme s'engage à prendre les mesures nécessaires sur le plan réglementaire afin de contribuer à la préservation et la valorisation des sites.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser l'adhésion de la MEL au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour les sites situés sur son territoire (VC Corner Cemetery et le Pheasant Wood Cemetery) ;
- 2) De procéder, dans la limite de ses moyens, aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de protection et d'accessibilité des sites et/ou de leur environnement ;
- 3) D'engager le moment venu la traduction au plan local d'urbanisme de Fromelles des outils de préservation et de valorisation des sites définis dans le plan de gestion.
- 4) De procéder aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre des actions de mise en valeur des biens auprès des visiteurs (touristes et métropolitains).

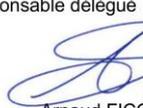
Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 20/12/2017

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT